

MESSAGE AUX PARENTS

RÈGLES ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE FÉLIX-LECLERC

Heures de classe

Il est important de respecter les heures de classe qui sont les suivantes :

- 8h40 à 12h05 et 13h25 à 15h50 (primaire)
- 9h00 à 11h26 et 13h à 15h21 (préscolaire)

Secrétariat

- Pour toute demande d'informations, vous pouvez vous adresser au secrétariat de l'école à l'entrée principale ou au numéro de téléphone suivant : (514-736-8130). Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h05 et de 13h15 à 16h00.
- Il est nécessaire de nous informer immédiatement de tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse courriel.

Absence et retard

- L'école doit être avisée en tout temps de la raison de l'absence de votre enfant. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale de l'école (514-736-8130 poste 8765) en mentionnant le nom COMPLET de votre enfant ainsi que le motif de son absence. Si l'enseignant.e de votre enfant utilise une plateforme numérique pour communiquer avec vous, vous pouvez aussi l'aviser directement du motif de son absence. Si vous savez à l'avance que votre enfant s'absentera, nous vous demandons d'aviser le titulaire par écrit via l'agenda ou la plateforme numérique utilisée.
- L'élève qui arrive en retard doit passer obligatoirement par l'entrée principale de l'école et se présenter au secrétariat. Si vous venez reconduire votre enfant lors d'un retard, il doit se rendre SEUL jusqu'à sa classe.
- Les retardataires à répétition s'exposent à des conséquences : après cinq (5) retards, les parents seront avisés. S'il n'y a aucune amélioration, les parents seront rencontrés.

Départ hâtif

Aucun élève ne pourra quitter l'école sans un billet signé par ses parents indiquant le motif précis de ce départ hâtif. Si vous venez chercher votre enfant avant la fin des cours :

- Veuillez informer le titulaire en envoyant un message par écrit (utilisez l'agenda ou la plateforme numérique).
- Veuillez vous présenter au secrétariat (quelqu'un ira chercher votre enfant).

Situation d'urgence, maladie ou accident

- Si votre enfant est malade, vous devez le garder à la maison pour éviter la contagion.
- Nous vous demandons de bien compléter la fiche santé de votre enfant. En cas d'urgence (accident, maladie ou autres), nous pourrions ainsi communiquer avec vous rapidement.
- Il y a toujours à l'école quelqu'un qui sait administrer les premiers soins. Lors d'une situation, les personnes sur place interviennent. Advenant un incident qui nécessite un transfert à l'hôpital, une personne responsable accompagne votre enfant à l'hôpital jusqu'à votre arrivée.
- Si nous devons administrer un médicament à votre enfant, un formulaire doit être complété par le parent. Nous vous demandons de contacter le secrétariat.
- Pour qu'un élève soit autorisé à demeurer à l'intérieur aux récréations et durant l'heure du dîner, il doit présenter un billet médical justifiant cette exemption.

Rencontre avec un membre du personnel

Si vous désirez rencontrer le titulaire de votre enfant, prenez d'abord un rendez-vous. Pour la sécurité de vos enfants, aucune circulation libre n'est permise à l'école.

Collation

Nous vous demandons de prioriser les lunchs et les collations santé dans la boîte à lunch de votre enfant. Par exemple, pour sa collation, l'élève peut manger des fruits, des légumes, du fromage ou un yogourt. Il peut boire de l'eau, les jus ne sont pas permis pour la collation. Les noix (arachides ou autres) ne sont pas privilégiées.

Manuels et livres de lecture

Une attention particulière devra être apportée aux livres et aux manuels scolaires. Pour ces derniers, il vous est demandé de les couvrir pour les protéger et assurer l'identification. Si votre enfant abîme ou perd un manuel scolaire, un livre de bibliothèque ou un disque compact prêté par l'école, vous devez en assumer le coût.

Sorties pédagogiques, scolaires ou activités intégrées

Un formulaire de consentement vous sera envoyé pour chaque sortie prévue qui se déroule hors du quartier. Veillez à le retourner dans les délais prescrits. Sans autorisation de votre part, votre enfant ne pourra pas participer à la sortie.

Interdiction des téléphones cellulaires et des montres avec jeux intégrés

Les téléphones cellulaires ainsi que les montres avec jeux intégrés sont interdits partout dans l'école ainsi que dans la cour. Cette mesure vise à améliorer la réussite des élèves, à maintenir leur niveau d'attention en classe, à améliorer leur vie sociale et à réduire les problèmes d'intimidation en ligne. Cette interdiction s'applique aussi à tous les appareils intelligents, y compris les écouteurs.

Tenue vestimentaire

- Il est souhaitable que les enfants portent des vêtements adaptés à la température. Les jours de pluie, il est préférable que votre enfant porte un imperméable avec capuchon plutôt que d'utiliser un parapluie. Dès l'arrivée de la neige et jusqu'à la fonte complète de celle-ci, votre enfant doit porter un habit de neige, une tuque, des mitaines et des bottes OBLIGATOIREMENT. Il doit avoir une paire de chaussures en permanence à l'école.
- Pour le cours d'éducation physique, votre enfant doit porter une tenue appropriée et des souliers de course. Ce costume est obligatoire.
- Aucun vêtement affichant un message inacceptable pour un milieu d'éducation ne sera toléré.

Vêtements et objets personnels

Beaucoup de vêtements sont perdus et non réclamés. Nous vous incitons à identifier au nom de votre enfant tout ce qui lui appartient. Nous demandons aux élèves d'éviter d'apporter des montants d'argent non nécessaires. Les objets personnels sont acceptés uniquement avec l'accord des intervenants dans le respect du code de vie. L'école ne peut être tenue responsable d'objets endommagés, perdus ou volés.

Urgence fermeture

En cas de tempête ou toute situation requérant une fermeture non prévue au calendrier scolaire, soyez à l'écoute des postes de radio dès 6h le matin. Vous pouvez consulter le site web de la commission scolaire : www.cssdm.gouv.qc.ca.

Service de garde : La bande à Félix

Vous pouvez joindre la technicienne en service de garde, au numéro de téléphone suivant : 514-736-8130 poste 8143.

Les heures d'ouverture sont les suivantes : de 7h00 à 18h00.

- Le service s'adresse à tous les enfants du préscolaire et du primaire inscrits à l'école et est situé au 6055, Darlington. Les parents doivent inscrire leur enfant avant le début de la fréquentation (24 heures à l'avance si possible).

- Nous acceptons les enfants à temps plein, à temps partiel et également les enfants occasionnels selon la disponibilité. Si vous désirez retirer votre enfant du service de garde, vous devez nous aviser par écrit minimalement deux semaines à l'avance.
- Le service de garde est ouvert du 27 août 2026 au 22 juin 2027.
- Lors des journées pédagogiques, le service de garde est offert à tous les élèves. Les parents doivent remplir un coupon d'inscription pour chacune des journées pédagogiques pour lesquelles ils désirent faire participer leur enfant. Des frais sont exigés pour couvrir les dépenses reliées aux sorties ou aux activités spéciales.

Service du dîner

Un service de dîner est offert dans les deux pavillons de l'école. TOUS LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE (pavillon St-Zotique Est et l'agrandissement sur l'avenue de Darlington) doivent s'inscrire au service de dîner s'ils souhaitent l'utiliser. Les modalités seront transmises par le service de garde.

Les consignes à respecter sur l'heure du dîner sont les suivantes :

➤ Il est important que chaque enfant apporte son dîner dans une boîte à lunch propre et identifiée (nom + classe).

Stationnement

Le stationnement de l'école située sur la rue Darlington est réservé au personnel de l'école. Les parents sont priés d'utiliser les espaces de stationnement dans la rue.

Processus de traitement des plaintes

Un élève ou un parent insatisfait d'un service qu'il a reçu du CSSDM peut formuler une plainte à la personne directement concernée par la plainte ou à son supérieur immédiat. Nous vous référons au site Internet du CSSDM pour avoir plus d'informations en lien avec le processus de traitement des plaintes

: cssdm.gouv.qc.ca/plaintes



Protecteur national
de l'élève
Québec

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?

Le Protecteur national de l'élève est là pour veiller au respect des droits des élèves et de leurs parents.

! Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- quebec.ca/droits-élève
- téléphone/texte 1-833-426-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

- 1 Parler-en à la personne concernée ou à son patron
- 2 Contacter le responsable du traitement des plaintes
- 3 Communiquer avec ton protecteur régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.

BONNE ANNÉE SCOLAIRE!